

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Annonces à faire en chaire. — II Solennités de titulaires. — III Prières des Quarante-Heures. — IV Correspondance romaine. — V Aux premiers communians. — VI A l'occasion de la première communion. — VII Consultations liturgiques. — VIII Un soldat qui a vu du pays. — IX Aux prières. — X Ordo des fidèles.

ANNONCES À FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 27 mai

Premier vendredi ; mois du Sacré-Cœur (1) ; office et jeûne de la vigile, fête de la Pentecôte ; collecte pour les écoles du Nord-Ouest, (dans le diocèse de Joliette, pour la Propagation de la Foi) ; dans le diocèse de Valleyfield, 14e anniversaire du sacre de l'évêque.

SOLENNITÉS DE TITULAIRES

Dimanche, le 3 juin

DIOCÈSE DE JOLIETTE. — Solennité du titulaire de Saint-Esprit.

On ne peut faire aucune autre solennité en ce jour.

Les titulaires dont la fête tombe les 3, 10, 17, 24 juin et le 1 juillet n'auront pas de solennité cette année.

J. S.

Prières des Quarante-Heures

JEUDI	24	MAI	— Grand-Séminaire.
SAMEDI	26	"	— Saint-Remi.
LUNDI,	28	"	— L'Acadie.
MERCREDI,	30	"	— Sainte-Julie.

(1) Les indulgences suivantes ont été accordées aux exercices en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus : 1o 7 ans chaque jour, pour ceux qui (en particulier ou en public), font quelques exercices de piété (prières ou actes de vertu) en l'honneur du Sacré-Cœur ; — 2o indulgence plénière, au jour de leur choix, en ce mois ou l'un des huit jours suivants, moyennant confession, communion, visite d'une église et prière aux intentions du Souverain-Pontife, pour ceux qui auront été fidèles tout le mois à ce pieux exercice, ou qui auront assisté au moins dix fois à l'exercice fait en public.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 25 avril 1906.

LE jour de la Saint-Marc, pour fêter les Rogations le chapitre de la basilique de Saint-Marc allait en procession à la basilique de Saint-Pierre. C'était la procession la plus célèbre de la ville, mais qui depuis 1870 n'est plus hélas qu'un souvenir. L'église construite par le pape saint Marc en l'honneur de l'évangéliste vers 336, se trouvait près d'une rue assez peu connue de Rome, bien que nommée par Cicéron, et dont il ne reste plus de trace autre part que dans les inscriptions ; cette église s'appelait anciennement *San Marco de Pallacine*. Elle est actuellement la seule que Rome ait conservée pour honorer la mémoire du fondateur de l'Église d'Alexandrie ; car l'autre, *San Marco in Macello*, est devenue plus tard *Santa Maria in macello martyrum*.

— Après 1870, ces processions furent brusquement supprimées au nom de la liberté. Depuis elles ont timidement repris et se sont hasardées, bien entendu avec la permission du préfet de Rome, sur la place voisine. Cette année-ci, probablement par crainte de troubles possibles à une époque où tout le monde est surexcité par les désastres qui surviennent, ou les grèves qui menacent, le cardinal vicaire a jugé prudent de ne point laisser sortir les processions. Il n'y a pas en effet qu'en France où les grèves deviennent un danger public. Les Pouilles sont en ébullition, et les faits qui se sont passés à Calimera donnent vraiment à réfléchir.

— Mais le désordre matériel est encore moins inquiétant que celui qui règne dans les idées. Et pour preuve, voici la substance d'un article de Salvatore Minocchi, fondateur et directeur des *Studii religiosi*, revue qui est loin d'être approu-

vée par le Saint-Siège. L'auteur examine dans cette revue les résultats qu'il attend ou espère de la nouvelle orientation donnée aux études du clergé. Après l'exposition des divers systèmes philosophiques, il arrive à cette conclusion que, suivant la doctrine chrétienne, personne n'a vu Dieu ni ne pourra le voir. Nous pouvons en avoir seulement une idée mystérieuse, plus ou moins précise selon ce qu'il a plu à Dieu de révéler de lui. Cette révélation a pour but de porter l'homme à croire et à vivre suivant les dogmes pour arriver à la vision réelle et à la possession de Dieu. Jusqu'ici il n'y a rien de bien extraordinaire, mais ce qu'ajoute l'auteur dépasse toute imagination. La nouvelle culture donnée au clergé, fondée sur la critique historique, fournira à l'homme le moyen de connaître *facie ad faciem* cet Esprit éternel qui se manifeste maintenant à la seule conscience intérieure *per speculum et in enigmate*. On croirait rêver en lisant de pareilles assertions ; et on ne sait ce dont il faut le plus s'étonner, où de l'ingénuité de l'auteur, ou de la bêtise qu'il suppose à ses lecteurs. Dieu habite cette lumière inaccessible que nul homme n'a vu et ne peut voir ; pour voir Dieu il faut que lui-même ajoute à nos facultés ce *lumen glorie*, dont parle le Psalmiste « *in lumine tuo videbimus lumen* ». Mais croire que la science naturelle nous donnera le moyen de voir et comprendre Dieu surnaturel par essence, est une de ces énormités qu'il suffit d'exposer pour les refuter.

— La mort du cardinal Labouré ne laisse plus à la France que quatre cardinaux, y compris le cardinal Matthieu, cardinal de curie, mais non pas de couronne. Il n'est en effet point payé par le gouvernement français, mais par le Souverain-Pontife comme les autres membres du Sacré Collège résidant à Rome. Cette mort a une importance significative ; car le cardinal Labouré avait, à cause de son calme réfléchi et de sa grande prudence, une réelle influence sur les membres de

l'épiscopat. Il n'est un mystère pour personne qu'il était partisan de l'essai loyal de la loi de séparation, et on peut dire qu'il en est une des premières victimes. Désireux d'éviter les heurts et tout ce qui pouvait porter à des mesures violentes, il aurait voulu que dans son diocèse prêtres et fidèles se soumissent de bonne grâce à la nécessité des inventaires, et ne fissent de protestation que juste ce qu'il était nécessaire pour sauvegarder les droits de l'Église. Quelques prêtres seulement lui obéirent ; et ce faisant, ils s'attirèrent les reproches les plus violents, non seulement de leurs confrères, mais surtout de leurs ouailles. L'écho de toutes ces difficultés frappa douloureusement le cardinal Labouré, qui sous des dehors plutôt froids avait une âme très sensible. La maladie de cœur dont il souffrait depuis quelque temps s'aggrava rapidement, et bientôt les médecins durent l'avertir de se préparer à paraître devant Dieu. En effet le 21 avril, après avoir reçu tous les sacrements, il expira paisiblement. Le gouvernement a bien voulu autoriser que son corps fut déposé, suivant l'ancien usage, dans les caveaux de son église métropolitaine.

— Ces vacances parmi les cardinaux français font poser la question : le pape en nommera-t-il d'autres de cette nation ? A priori, les motifs qui avaient fait élever à sept le nombre des cardinaux français n'existent plus. Ils étaient en effet proposés par le gouvernement, désireux d'avoir une représentation dans le Sacré-Collège et de faire entendre indirectement sa voix dans l'élection d'un pape. Mais depuis la loi de séparation, le gouvernement s'est complètement désintéressé, dit-il, de l'Église (il ne s'en intéresse que trop au contraire, mais c'est pour la dépouiller d'abord, et la détruire ensuite). Par conséquent, que la France ait ou n'ait pas des cardinaux, c'est pour lui chose tout-à-fait indifférente.

La raison diplomatique de l'élection manquant il n'y a plus

qu'un motif de convenance. Ici encore on peut faire remarquer que la France est sous un régime, non de séparation loyale, mais de persécution ouverte. Si un cardinal était accueilli en France comme le cardinal Arcoverde de Rio Janeiro au Brésil, nul doute que le Souverain-Pontife ne secondât des désirs si flatteurs pour le Sacré-Collège. Mais le chapeau rouge en France ne fera que désigner d'une façon plus précise le prélat à la haine des sectaires ; et dans ces conditions on ne voit pas l'utilité de nommer des cardinaux dans un pays où leur pourpre pourra être trainée dans les prisons, si elle ne se tache pas de sang.

— Du reste la question est du ressort direct du Souverain-Pontife, et le pape n'est point pressé de la définir. Le consistoire qui devait avoir lieu en mai, est, assure-t-on, renvoyé en juin ; et on ajoute qu'il n'y aurait pas de promotion cardinale, celle-ci étant réservée au consistoire de fin d'année. Par conséquent attendons patiemment la solution que, dans sa prudence, Pie X croira devoir donner à cette question.

—
DON ALESSANDRO.

AUX PREMIERS COMMUNIANTS

LA première communion est celle des apôtres. L'Écriture nous parle longuement de cette fête qui eut lieu la veille de la mort de Notre-Seigneur.

La Pâque approchait. Jésus voulut célébrer cette Pâque une dernière fois avec ses disciples.

Il les réunit donc autour d'une table, dans un cénacle de Jérusalem : Pierre à sa gauche, Jean à sa droite, et les autres de chaque côté.

Judas, qui avait déjà convenu de vendre son maître, pour trente deniers, est là aussi à sa place.

On commence par servir l'agneau pascal ; puis on boit à la même coupe le vin où l'on a fait tremper les herbes amères.

On cause, mais cette conversation est pleine de tristesse et d'amour. Jésus leur annonce sa fin prochaine, la trahison de Judas, le reniement de Pierre.

Sur la fin de repas, se passa une scène qu'il faut lire avec la foi de ceux qui nous l'ont transmise, avec l'âme de Celui qui l'avait réservée pour cette heure.

Notre divin Sauveur prit du pain, le bénit, le rompit, et en présenta à chacun de ses apôtres, leur disant : Prenez et mangez, ceci est mon corps.

Il prit pareillement du vin, le bénit, et le présenta à ses disciples en prononçant ces paroles : Prenez et buvez, ceci est mon sang, le sang de l'alliance nouvelle, qui sera répandu pour tous les hommes, pour la rémission de leurs péchés.

Et les apôtres mangèrent au corps de Notre-Seigneur, ils burent à son sang.

Ils venaient de faire leur première communion.

* * *

En même temps ils recevaient la plénitude du sacerdoce : « Faites ceci en mémoire de moi ».

Comme prêtres, ils allaient faire participer le monde chrétien d'alors au bienfait inappréciable de l'Eucharistie.

Ils continuèrent à dire la messe, à communier eux-mêmes et à faire communier les autres.

Comme pontifes, ils transmirent ce pouvoir à leurs successeurs.

Désormais le sang de Jésus coulera jusqu'à la fin des siècles. C'est ainsi que la transmission du corps et du sang du Sauveur est parvenue jusqu'à nous.

Oui, l'hostie que le ministre du Seigneur dépose sur la langue des premiers communicants, contient en vérité et en réalité le corps, le sang, l'âme et la divinité de Jésus.

C'est le pain par excellence, la manne qui doit nous donner l'immortalité.

Croyons-le fermement, comme l'Eglise veut que nous le croyons. Et en témoignage de cette vérité, soyons comme les martyrs prêts à répandre jusqu'à la dernière goutte de notre sang.

* * *

Avec quelle foi, avec quel amour, avec quelle humilité les enfants doivent s'asseoir pour la première fois à la table sainte !

Il est dit du cénacle que c'était un appartement élevé, spacieux, tout prêt pour le festin : *grande stratum*.

L'église est un autre cénacle. Elle a revêtu pour la circonstance ses plus beaux ornements, sa plus belle parure.

Il est dit encore que Jésus lava les pieds de ses apôtres avant de les communier, pour leur inspirer un grand désir des vertus d'humilité et de pureté.

Ah ! soyez humbles, chers enfants, vous rappelant que Dieu résiste aux superbes et qu'il donne sa grâce aux humbles. Soyez humbles, soyez tout petits en face de Celui qui a créé le ciel et la terre.

Soyez purs ! Que toutes les poussières qui ont pu s'attacher au vêtement de votre âme soient lavées et disparaissent. C'est un roi qui va descendre dans votre cœur, pour en prendre possession. Et il veut l'avoir tout entier.

Il y eut un Judas parmi les douze. Notre-Seigneur le savait et c'est bien ce qui lui causait tant de peine. « L'un de vous me trahira », dit-il à voix basse et avec une charité inexplicable. « Celui qui met la main avec moi dans le plat, c'est celui qui doit me vendre ». « Celui à qui je donne un morceau de pain, c'est celui qui doit me livrer ».

Oh, il n'y aura pas de traître parmi les enfants de la première communion !

Ce n'est pas en vain qu'on vous a préparé depuis si longtemps. Ce n'est pas en vain que vous avez passé plusieurs jours en retraite, séparés de vos autres compagnons.

Vos péchés, vous en avez fait l'aveu au prêtre et vous avez reçu de lui la sainte absolution. Vous avez scruté tous les secrets de votre conscience. Vos fautes les plus cachées, vous les avez dévoilées au confident de votre âme et elles ont été lavées.

Oh ! approchez sans crainte du banquet divin.

Venez avec confiance vous nourrir de Jésus-Christ, vous engraisser de lui.

* * *

L'Eucharistie est une nourriture. Elle agit sur l'âme tout comme les aliments que nous prenons agissent sur le corps.

Ces aliments ont double mission ; réparer les forces perdues et nous en donner de nouvelles.

N'est-il pas vrai que si nous ne nourrissons pas notre corps ; nous nous affaiblirons et mourrons ; ou que si nous ne le nourrissons qu'à demi, nous ne pourrions le développer ?

Ainsi en est-il de notre âme.

Notre âme a besoin de ne pas défaillir, c'est-à-dire d'éviter le péché ; elle a besoin en outre de se fortifier dans la pratique des vertus chrétiennes.

Le péché : voilà votre grand ennemi. Oh ! comme vous devez le détester !

Le démon, ce lion rugissant qui cherche à vous dévorer, le démon vous a peut-être laissés tranquilles jusqu'à maintenant. Dieu n'a pas voulu que vous subissiez ces embûches. Votre ange gardien vous a protégés contre ses tentations. Mais à l'avenir, à mesure que vous avancerez en âge, il vous faudra combattre. Car le ciel souffre violence et il n'y a que les violents qui l'emportent.

Dieu permettra donc que vous soyez tentés. La tentation viendra sous bien des formes : peut-être, sous celle d'un mauvais compagnon ; peut être encore, sous celle d'un mauvais livre ; ou bien, de votre intérieur même, sous le souffle impur des passions qui se réveilleront. Oui, vous serez tentés, mais retenez bien ceci, jamais au-dessus de vos forces.

A côté de la tentation, il y a la grâce qui ne nous fait jamais défaut, il y a la prière que nous devons avoir alors sur nos lèvres, il y a l'Eucharistie.

Non seulement vous devez vaincre la tentation, mais vous devez aussi pratiquer les vertus chrétiennes, obéir aux commandements de Dieu et de l'Eglise, faire l'aumône, pratiquer la charité envers Dieu et envers le prochain.

A mesure que vous grandirez, vos devoirs se multiplieront, augmenteront. Comment les accomplir tous ?

Vous les accomplirez tous et avec satisfaction, si vous êtes fidèles à communier souvent.

L'Eucharistie c'est la nourriture qui nous rend forts pour triompher du démon et pour nous faire accomplir toutes nos obligations.

Le conseil que je vous donne, c'est de communier souvent. Et en vous faisant ce souhait, j'entre dans les vues de Notre Saint-Père le pape.

N'est-ce pas lui en effet qui vient de nous dire de communier tous les jours, si nous le pouvons ; chaque fois que nous entendons la messe, si nous sommes en état de grâce ?

Oui, communiquez souvent.

Plus les tentations deviendront fortes, plus souvent vous devrez communier.

Et vous, parents qui lirez ces lignes, j'ai une demande à vous faire au nom de l'intérêt que vous portez à vos enfants. Voyez à leur donner vous-même le bon exemple. Peut-être

avez-vous déjà pleuré sur le sort de quelque enfant plus âgé. Pourquoi celui-là vous a-t-il fait de la peine ? Vous accusez un tel et un tel de ses camarades. Vous êtes-vous accusés vous-mêmes ? N'y a-t-il rien à reprendre dans l'intérieur de votre maison ? Le père est-il sobre, tempérant ?

Ah ! la tempérance, quel sujet d'actualité, et comme je voudrais que ces jeunes enfants soient tempérants, qu'ils ne fréquentent jamais les cabarets.

La famille où l'on offense jamais le bon Dieu, où on le prie soir et matin, où l'on récite le chapelet, où l'on conserve toutes les saines traditions des ancêtres, ah ! qu'elle soit bénie ! Que Dieu éloigne d'elle les maladies, les fléaux ! Qu'il la comble de ses bénédictions et de ses faveurs ! Qu'elle jouisse du bonheur de cette terre, en attendant que s'ouvre pour elle le bonheur éternel.

L. G.

A L'OCCASION DE LA PREMIÈRE COMMUNION

VOICI l'époque bénie où des milliers d'enfants ont le bonheur de s'approcher pour la première fois du banquet eucharistique. Déjà, dans quelques paroisses de ville, ainsi que dans quelques communautés, la première communion solennelle a eu lieu. Toutefois, dans la plupart des paroisses, elle est retardée jusqu'à la fin de mai, ou au mois de juin.

L'occasion semble favorable pour rappeler ici certains avantages qui sont liés à cette touchante cérémonie.

Ligue anti-maçonnique. — Léon XIII, dans son encyclique *Humanum genus* du 20 avril 1884, contre la franc-maçonnerie, engage fortement à mettre en garde contre cette secte les âmes

naïves des enfants, « en leur apprenant de bonne heure à se « défier des artifices perfides et variés dont ses prosélytes cher- « chent à enlacer les hommes ». Dans ce but Sa Sainteté ajoute : « Ceux qui ont charge de préparer les jeunes gens à « recevoir les sacrements comme il faut, *agiraient sagement s'ils « les amenaient chacun en particulier à prendre la ferme résolution « de ne jamais s'agréger à aucune société à l'insu de leurs « parents, ou sans avoir consulté leur curé ou leur confesseur ».*

Ce conseil du Père commun des fidèles a été suivi. Dans beaucoup de diocèses d'Europe, les enfants à la première communion, les jeunes gens dans la suite, prennent l'engagement solennel de ne jamais s'affilier à la franc-maçonnerie et de combattre cette secte criminelle.

Cette encyclique n'est peut-être pas assez connue en notre pays ; aussi n'a-t-on pas généralisé cette excellente pratique. Mais qui empêche qu'elle soit adoptée ? N'en retirerions-nous pas dans un avenir prochain de remarquables avantages ? On peut se servir pour cet engagement d'une formule quelconque ; il suffit d'ajouter, à la rénovation des promesses du baptême, (« Je rénonce au démon, à ses pompes et à ses œuvres...) ces mots par exemple : *surtout aux sociétés secrètes condamnées par l'Eglise...* (et je m'attache à Jésus-Christ pour toujours) ».

Léon XIII afin d'encourager une pratique si efficace pour le bien, a daigné l'enrichir d'indulgences pour dix ans. Ces indulgences accordées en 1887 ont été renouvelées pour une autre décade qui prendra fin au mois d'août 1907, alors qu'elles seront sans doute encore renouvelées ou accordées à perpétuité.

Ces indulgences sont : 1o une plénière (une fois dans la vie) à tous les enfants qui, confessés et admis à la première communion, s'engagent par serment à ne jamais entrer dans aucune société secrète condamnée par l'Eglise ; 2o une plénière

chaque année à tous les fidèles, (ceux qui ont fait leur première communion l'année précédente et aux autres plus âgés) qui, au jour qu'ils auront choisi, renouvelleront le même engagement, pourvu qu'ils se confessent, communient et prient aux intentions du Souverain-Pontife.

Ligue anti-alcoolique. — Quoique cette ligue soit toute nouvelle et inaugurée depuis peu parmi nous, l'occasion de la première communion semble très heureusement choisie pour la propager chez les enfants. Lorsque cette pratique sera en honneur, il sera sans doute agréable au Souverain-Pontife de l'enrichir d'indulgences à la demande des évêques.

Indulgences de la première communion. — Une première communion sérieusement préparée est une époque remarquable et qui fait sentir ses heureux effets sur toute la vie. Aussi ne saurait-on trop assurer cette bienfaisante influence en ceux qui s'approchent pour la première fois de la sainte table, et s'efforcer dans ce but de développer en eux de vifs sentiments de piété. C'est pour encourager la pratique presque générale de l'assistance des parents et d'autres fidèles à cette cérémonie solennelle, les exciter à participer à ce même banquet et prévenir l'abandon de cet usage, qu'on a demandé au pape de vouloir bien encourager ce pieux concours par quelque indulgence.

Notre Saint-Père, se rendant à ces désirs, a accordé le 12 juillet 1905 les indulgences suivantes qui sont applicables aux âmes du purgatoire :

1o *Aux enfants eux-mêmes*, qui, s'étant confessés, prient pour le pape, le jour de leur première communion: indulgence plénière.

2o *A leurs parents* jusqu'au troisième degré (1) : indulgence

(1) Le texte dit *adolescentium consanguineis*. Comme il s'agit de matière favorable, il faut sans doute comprendre par ce mot les *consanguins* et les *alliés*. Ainsi, ont droit à cette faveur en ligne directe : les frères et sœurs (avec leurs enfants et petits enfants), le père et la mère, les aïeux, les

plénière aux mêmes conditions (conf., comm., prière) ;

3o 7 ans et 7 quarantaines *aux autres fidèles* qui assistent à cette cérémonie sans communier.

Ces indulgences sont perpétuelles et concédées pour toute la chrétienté. J. S.

CONSULTATIONS LITURGIQUES



QUESTION. — La *Semaine religieuse* aurait-elle la bonté de me renseigner sur les points suivants que je ne parviens pas à éclaircir par les auteurs qui ne me donnent qu'une réponse ou indirecte ou différente de ce que l'on me dit, comme de notre pratique ?

1o Peut-on chanter, le même jour, dans la même église, deux fois la même messe ?

2o Doit-on, le jour de l'Ascension, enlever du chœur le cierge pascal ou le laisser sur son chandelier, jusqu'à la vigile de la Pentecôte ?

3o La veille de la Pentecôte, faut-il allumer ce cierge pour aller aux fonts baptismaux et le garder allumé pendant la messe ?

4o Le *Cérémonial* de Le Vavas seur dit que la veille de la Pentecôte, le premier acolyte sonne la clochette de la crédence pendant la récitation du *Gloria*, et que l'on sonne les cloches de la tour pendant le chant de cette hymne, comme le samedi saint. Est-ce bien l'usage en ce pays ?

J.-B. D.

RÉPONSES — I. *La même messe.* — Oui, il est permis depuis 1896 de chanter deux fois dans la même église, le même jour, la même messe, tant celle du saint que celle du mystère du

bisaïeux ; en ligne collatérale les cousins germains (et leurs enfants) et arrière-germains, les oncles et tantes, les grands oncles et grand'tantes. Les alliés sont : les beaux-frères et belles-sœurs, les beaux-pères et belles-mères, les époux ou épouses des cousins germains et arrière-germains, des oncles et des grands oncles.

jour (comme de l'octave de Pâques, de la Pentecôte, etc.). Quand à une messe votive, oui encore, pourvu qu'on puisse dire cette messe comme votive. On peut conférer l'*Ami du clergé*, t. XVIII, p. 879 et XIX, p. 285 (1896 et 1897) et la *Semaine religieuse* du 6 janvier 1902.

II. *Cierge pascal après l'Ascension.* — Les anciens cérémoniaux français ne disaient pas qu'après la messe de l'Ascension, l'on devait enlever le cierge pascal et son chandelier du chœur. Aussi l'usage a existé en France et en ce pays de les laisser tous deux en place jusqu'à la Pentecôte. Mais dans les éditions plus récentes, on a été plus explicite en disant clairement qu'il fallait enlever l'un et l'autre après la messe. (Cfr. Le Vavasour : *Cérémonial selon le rite romain*, 9e édit., t. II, p. 156).

III. — *Cierge pascal, la veille de la Pentecôte.* — a) Il faut allumer le cierge pascal pour aller aux fonts baptismaux. Déposé sur la crédence ou auprès et éteint, un servent (le thuriféraire qui ne porte pas alors d'encensoir) l'allume après la 6e prophétie, puis le porte devant la croix de procession, en le tenant bien droit des deux mains, (la droite au dessus de l'autre), au-dessous des grains d'encens tournés en avant, et sans leur toucher. En arrivant auprès de l'eau à bénir, il se place de manière à être à la droite du célébrant pendant la cérémonie et près de l'eau. Il peut se placer à angle droit avec le célébrant et le second acolyte. Au retour, il marche encore devant la croix jusqu'à la crédence où il éteint son cierge et le dépose (à la sacristie). — b) Ce cierge ne doit pas être placé sur le chandelier pascal qui a été enlevé. Cet enseignement des auteurs récents a été confirmé par la Congrégation des Rites, le 24 novembre 1899. *Ami du clergé*, t. XXII (1900), p. 96, à X.

IV. *Clochettes et cloches, la veille de la Pentecôte.* — Oui, c'est l'usage, en ce pays comme dans tous les autres. C'est même obligatoire de par le missel d'abord dont la rubrique sur ce

point est la même que celle du samedi saint. Egalement le Cérémonial des Evêques en fait la même obligation que l'évêque soit présent ou absent, comme on peut s'en convaincre au livre II, ch. XXVI, n. 23 et ch. XXVIII, n. 12. Il faut donc agir, la veille de la Pentecôte, au *Gloria*, tout comme le samedi saint. Il y a cependant sur ce point même une triple exception : on n'a pas d'images ni de statue à découvrir ; on touche l'orgue pendant toute la messe ; et, dans les villes épiscopales, on n'est pas obligé d'attendre pour sonner, que les cloches de la cathédrale aient donné le signal.

J. S.

UN SOLDAT QUI A VU DU PAYS

N soldat, à la fin de son service, rentrait sous le toit de sa bonne mère. Le dimanche arrive. " Viens-tu à la messe avec moi ? dit la pieuse mère.

— Oh ! voyez-vous, ma mère, j'ai voyagé, j'ai vu Paris ; j'ai acquis bien des connaissances dont ne se doute pas celui qui reste dans son village ; vous sentez bien que j'en sais maintenant trop long pour prier comme les bonnes femmes !

— Ah ! tu n'as plus besoin du bon Dieu, maintenant que tu as vu Paris !

— Mais si, ma mère, mais je raisonne et je me dis : " Il ne m'arrivera que ce qui doit m'arriver ; il est donc superflu de rien demander et d'ennuyer le bon Dieu ".

La bonne mère va seule à la messe. Rentrée chez elle, elle ne prépare rien pour le repas.

Le troupier arrive à l'heure du dîner. La table est vide, pas de feu dans la cheminée.

" Ah ça ! ma mère, est-ce que nous dinons en ville, aujourd'hui ?

— Non !

— Mais vous ne m'avez rien préparé.

— C'est que, vois-tu ton raisonnement m'a éclairée. Je me suis dit comme toi : " Inutile de s'inquiéter ; si mon fils doit faire un bon dîner, il le fera ; s'il doit s'en passer, il s'en passera ; tu vois que je m'instruis aussi bien vite ".

Le fils comprit la leçon, et revenu au bon sens :

" Ma mère, dit-il, faites votre fricot, et dimanche prochain nous irons à la messe ensemble ".

AUX PRIERES

Mère Saint-Jean de Goto, des Religieuses-Hospitalières de Saint-Joseph de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaskaville, décédée à Arthabaskaville.

Sœur Doyon, née Marie-Adèle-Florence Vachon, professe converse, des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, décédée à Sainte-Croix de Lotbinière.

Sœur Saint-Gervais, née Marie-Adélaïde Bissonet, des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, décédée à Montréal.

Sœur Marie-Olive Briard, des Sœurs de la Charité de l'Hôpital-Général de Montréal, décédée à Saint-Boniface.

Sœur Augustine-Marie, née Oïlle des Comeau, des Sœurs de la Sainte-Famille, décédée à Sherbrooke.

ORDO DES FIDÈLES

Dimanche, le 27 mai

Fête de S. Bède le Vénérable C. D., *double* ; mém. du dim., de l'Oct. et de S. Jean ; préf. de l'Ascens. ; dernier Ev. du dim.—Aux IIes vêpres, du capitule de S. Augustin (du 28) ; mém. de S. Bède, du dim. et de l'Oct.

Samedi, le 2 juin

Lecture ou chant de six prophéties (et bénédiction de l'eau *dans les églises où l'on baptise*) ; litanies des saints (du samedi saint) et messe de la vigile de la Pentecôte, *double de la cl* ; une seule oraison ; préf. de la Pentecôte.